



ARRETE N° 2025_0718

**Portant fermeture au public de l'aire de jeux de la coulée verte - Rue
Ambroise Paré**

Nous, Denise SERRANO, Maire de VILLEMANDEUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2211-1, L.2212-1, L.2213-1 et L.2213-2 ;

Vu le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques ;

Vu la nécessité d'assurer la sécurité des usagers;

Considérant qu'il est nécessaire de fermer temporairement l'aire de jeux de la coulée verte située rue Ambroise Paré au public pour des travaux de maintenance ;

Considérant que cette mesure vise à assurer la sécurité des usagers et à permettre la remise en état des installations ;

ARRETONS

Article 1 : L'aire de jeux de la coulée verte située rue Ambroise Paré est fermé au public à compter du 07/10/2025 et jusqu'à la fin des travaux.

Article 2 : Durant cette période, l'accès à l'aire de jeux est strictement interdite à toute personne non autorisée.

Article 3 : Les services de la commune de Villemandeur sont chargés de la mise en place de la signalisation et des barrières nécessaires pour interdire l'accès au public.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché aux abords de l'aire de jeux.

Article 5 : Mme le Maire de VILLEMANDEUR, Mme la Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 : Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois suivant sa notification, soit par voie de recours gracieux formé auprès du maire, soit par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans ou par voie dématérialisée via l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr).

Article 8 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Mme la Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, M. le Responsable de la Police Municipale de VILLEMANDEUR, M. le Président de l'AME, les Services Techniques Municipaux de VILLEMANDEUR.

Fait à VILLEMANDEUR, le 07/10/2025

Le Maire,



Date d'affichage : 07/10/2025